

Les conditions GÉNÉRALES DE VENTE

CONDITION DE RÉSERVATION

- La réservation devient effective uniquement avec l'accord du village, après réception de l'acompte et après réception soit du contrat de réservation dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne.
- Les réservations ne lient Yelloh! Village, que si Yelloh! Village les a acceptées, ce que Yelloh! Village est libre de faire ou de refuser, en fonction de la disponibilité, et d'une façon générale, de toutes circonstances de nature à nuire à l'exécution de la réservation effectuée. Yelloh! Village propose des séjours à vocation familiale, au sens traditionnel, les hébergements sont spécialement conçus à cet effet. Yelloh! Village se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe, ou qui chercherait à le détourner.
- La réservation d'un emplacement de camping ou d'une location est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation sans le consentement préalable du village.
- Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.
- Emplacement de camping
 - Le forfait de base comprend l'emplacement pour la tente, la caravane ou le camping-car pour 1 ou 2 personnes, l'accès aux sanitaires et aux infrastructures d'accueil.
- Location
 - Les hébergements locatifs sont équipés. Le forfait de base est de 2 à plus de 8 places selon le type de locatifs et le village.
- Les campings Yelloh! Village se réservent le droit de refuser l'accès au village aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.
- Frais de réservation
 - Yelloh! Village offre les frais de réservation sur les locations et emplacements nus.

RÉSERVATION DE GROUPE

- Toute réservation de plus de 4 hébergements par la même personne physique ou par des personnes physiques différentes mais se connaissant et se déplaçant ensemble pour les mêmes motivations aux mêmes dates de séjour sur le même Yelloh! Village est considérée comme un groupe.
- Les hébergements proposés sur le site internet marchand Yelloh! Village sont adressés exclusivement à la clientèle individuelle.
- Pour toute demande de réservation de groupe, vous devez impérativement contacter le Yelloh! Village souhaité par téléphone, par email ou via notre rubrique « Nous Contacter ». Le camping Yelloh! Village contacté se réserve le droit d'étudier la demande de réservation avant acceptation ou refus de celle-ci.

TARIFS ET TAXES DE SÉJOUR

- Les prix indiqués sont valables pour tous séjours jusqu'au 31 décembre 2025 et pour la saison 2026. Ils correspondent à une nuit et s'entendent en euros, TVA incluse.
- Le montant de la taxe de séjour est variable selon les communes et son montant définitif sera déterminé à la date d'arrivée.

CONDITIONS DE PAIEMENT

- Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 25 % du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation au village. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour au village.
- Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation au village (25 % d'acompte + solde du séjour).
- En cas de non-paiement de l'acompte à la réservation ou du solde au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour par le client, le village se réserve le droit d'annuler la réservation et de proposer l'hébergement à la location. Cette annulation pour défaut de paiement ne donnera lieu à aucun remboursement des sommes déjà versées par le client.

ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, Yelloh! Village informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

ANNULATION ET MODIFICATIONS

1. Modification de votre réservation

Passé le délai des 15 jours avant l'arrivée, aucune demande de modification ne sera prise en compte.

Si la modification demandée par le client ne peut être pas acceptée par le camping (pas de disponibilités, pas de possibilités ou délai de 15 jours dépassé...), le client devra soit effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation, soit l'annuler selon les conditions d'annulation.

Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante.

- Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur.
- Toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et interruption de séjour.

2. Prestations non utilisées

En cas de séjour interrompu ou abrégé pour l'une des raisons suivantes :

- Fermeture administrative du camping
 - Fermeture des frontières par décision administrative
 - Limitation des déplacements à un nombre de kilomètres par décision administrative ne permettant pas de venir au camping
- Un bon à valoir, d'un montant équivalent aux nuits non consommées et valable pendant deux ans, sera émis par le camping. Si le client refuse ce bon, il pourra demander un remboursement du montant correspondant, déduction faite du coût de la garantie annulation, le cas échéant.

3. Annulation du fait du camping Yelloh! Village

En cas d'annulation du fait du camping Yelloh! Village, sauf en cas de force majeure, les sommes versées pour la réservation seront totalement remboursées. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

4. Annulation du fait du campeur

En cas d'annulation du fait du campeur, les conditions d'annulation et de remboursement sont les suivantes. Toute demande d'annulation devra obligatoirement être communiquée par courrier à l'adresse postale du camping Yelloh! Village ou par e-mail. Les annulations transmises par téléphone ne pourront pas être prises en compte. Toute annulation entraîne la résiliation de la réservation et le camping se réserve le droit de proposer à nouveau l'hébergement à la location.

a. En cas d'annulation de la part du campeur sans souscription à la garantie annulation

Pour l'une des raisons suivantes et ce jusqu'à sa date d'arrivée :

- Fermeture des frontières par décision administrative
- Fermeture administrative du camping
- Limitation des déplacements à un nombre de kilomètres par décision administrative ne permettant pas de venir au camping

Un bon à valoir, d'un montant correspondant à l'intégralité des sommes versées, valable deux ans, sera émis par le camping. En cas de refus de la part du client de ce bon à valoir, il sera remboursé, sur demande, du montant correspondant.

Pour toutes autres raisons et pour tous nos campings à l'exception des campings Les Baléares Son Bou, Le Campoloro et Perla di Mare* :

- **Cas 1** - Annulation jusqu'à 16 (seize) jours avant le début de séjour. Une somme de 25% du montant total du séjour sera conservé par le camping au titre des frais d'annulation. Les sommes versées, déduites du montant des frais d'annulation, seront remboursées. Si le paiement a été effectué en partie ou en totalité avec un bon à valoir, se reporter aux conditions spécifiques figurant sur ce bon à valoir.
- **Cas 2** : Annulation entre J-15 et J-8 avant le début du séjour. Une somme de 50% du montant total du séjour sera conservée par le camping au titre des frais d'annulation. Les sommes versées, déduites du montant des frais d'annulation, feront l'objet d'un bon à valoir. Ce bon à valoir est non remboursable, non cessible, utilisable uniquement dans le camping où le séjour a été annulé et a une durée de validité de deux ans. Il est non renouvelable y compris en cas de nouvelle annulation.
- **Cas 3** : Annulation entre J-7 et J-0 avant le début du séjour. La totalité des sommes versées, soit la totalité du montant du séjour, est conservée par le camping. Aucun remboursement ne sera effectué. Si le client ne se présente pas au camping dans les deux jours suivants le début de la date de son séjour et sans en avoir informé le camping par courrier ou par e-mail au préalable, la réservation sera considérée comme annulée par le client. Le camping se réserve donc le droit de proposer à nouveau l'hébergement à la location.

**pour les campings Son Bou, Campoloro et Perla di Mare*

- *Annulation jusqu'à 30 (trente) jours avant le début du séjour :*